

2021 en vue de l'identification 2022

## **Politique *modifiée* pour l'identification de l'année 2022**

**Athlètes identifiés de niveau**

**Excellence / Élite / Relève / Espoir**

---

*Sous la responsabilité de la direction générale*

Adoptée : 17-02-2021

Mise en application : 17-02-2021

---

### **Préambule**

Dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence du Ministère de l'Éducation (MEQ), Natation Artistique Québec identifie des athlètes de niveau Élite, Relève et Espoir.

### **1. Identification**

Les athlètes sont identifiés au 1er janvier de chaque année et les résultats utilisés sont ceux de l'année compétitive précédente. Les athlètes doivent se conformer aux critères d'engagement durant la période de leur identification.

### **2. Admissibilité**

- Être dûment affilié auprès de Natation Artistique Québec pour la période visée tant par la sélection que par l'identification ;
- Être un résident permanent du Québec\* ;
- Représenter le Québec lors des compétitions, des championnats canadiens ou des Jeux du Canada ;
- Représenter le Québec ou le Canada lors de compétitions internationales ;
- Être âgé d'au moins 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'identification.

*\*Un athlète résident permanent du Québec, est un athlète qui possède une adresse permanente au Québec.*

### 3. Critère d'identification « Excellence »

#### 3.1 Athlètes identifiés de niveau « Excellence »

Les athlètes qui sont brevetés par Sport Canada ou qui ont reçu une identification à titre exceptionnel conformément aux critères du MEQ.

### 4. Critères d'identification « Élite » et « Relève »

#### 4.1 Définitions

##### 4.1.1 Athlètes identifiés de niveau « Élite »

Les douze meilleurs athlètes de la catégorie Ouverte (13 ans et plus), non brevetés par Sport Canada, classés selon les critères établis.

##### 4.1.2 Athlètes identifiés de niveau « Relève »

Les treize meilleurs athlètes de la catégorie Ouverte (13 ans et plus), non brevetés par Sport Canada et n'ayant pas été identifiés de niveau « Élite », classés selon les critères établis. L'âge maximal pour être admissible à une identification de niveau « relève » est de 20 ans.

#### 4.2 Critères de performance

##### A. Championnat Canadien 2021

- Meilleur résultat de routine libre (solo, duo, duo mixte ou équipe) ou technique.

Selon les résultats à l'étape A, les invitations au camp d'évaluation seront effectuées par la fédération.

##### B. Camp d'évaluation

- Résultat global à la grille d'évaluation.

Le classement final sera établi uniquement en fonction du résultat global des athlètes au camp d'évaluation.

#### 4.3 Conditions d'engagement

Afin de conserver son identification de niveau « Élite » et « Relève », l'athlète s'engage à :

- S'entraîner assidument de septembre à juin ;
- Prendre part à un minimum de cinq (5) jours d'entraînement par semaine en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur ;
- Prendre part aux événements suivants en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur et dans la mesure où l'événement a lieu :
  - Événement préparatoire de routines ;
  - Championnat de sélection ;

- Championnat canadien de qualification ;
- Championnat canadien ;
- Camp d'évaluation ;
- Activités de l'équipe du Québec si sélectionné.

La participation à une épreuve se définit comme suit :

- Être inscrit à l'épreuve et ;
- Avoir *performé* cette même épreuve en préliminaire et/ou en finale.

Les athlètes sélectionnés sur une équipe nationale doivent également prendre part au processus décrit dans la présente politique. Advenant qu'il y ait un conflit d'horaire empêchant l'athlète de prendre part aux événements décrits plus haut, une procédure exceptionnelle pourra être mise en place par la Direction Générale de Natation Artistique Québec en collaboration avec le MEQ.

Dès qu'une absence prolongée sans motif est notée, la fédération doit être avisée afin de procéder aux changements applicables et d'en aviser le MEQ, le cas échéant.

Afin d'être maintenu sur la liste des athlètes identifiés, l'athlète pourrait être appelé à participer à une activité de la fédération, sur demande et ce, pour un maximum d'une activité par année d'identification. Ces activités telles que démonstrations aux compétitions, participation au gala de Natation Artistique Québec, etc. seront déterminées par Natation Artistique Québec.

## 5. Critères d'identification « Espoir »

### 5.1 Critère de performance

La liste des athlètes Espoir sera établie en fonction des athlètes ayant pris part aux championnats provinciaux annuels et ayant obtenu les notes suivantes dans l'une des épreuves que l'athlète a performé :

#### 5.1.1 Athlètes de 12 ans

Obtenir un minimum de 50.0 points.

#### 5.1.2 Athlètes de 13 à 15 ans

Obtenir un minimum de 55.0 points.

#### 5.1.3 Athlètes de 16 à 20 ans

Obtenir un minimum de 60.0 points.

### 5.2 Conditions d'engagement

Afin de conserver son identification de niveau « Espoir », l'athlète s'engage à :

- S'entraîner assidument de septembre à juin ;
- S'entraîner un minimum de trois (3) jours par semaine en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur ;

- Prendre part aux évènements suivants en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur et dans la mesure où l'évènement a lieu :
  - Compétition de qualification ;
  - Championnat provincial et/ou national.

Pour être considérée, la participation à une épreuve se définit comme suit :

- Être inscrit à l'épreuve et ;
- Avoir *performé* cette même épreuve en préliminaire et/ou en finale.

## 6. Autres éléments

### 6.1. Autorité pour l'identification

La direction générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité de s'assurer que le processus d'identification décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tous les athlètes.

### 6.2. Cas d'exception

Dans le cas de circonstances exceptionnelles interférant avec les conditions détaillées dans la présente politique, il est important d'en aviser la direction générale. Cette dernière, avec l'approbation préalable du MEQ, déterminera le suivi approprié.